

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 9
Présents : 8
Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20240229_6

OBJET : CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE : LOTISSEMENT DU PRE D'AMOUR

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2024

PRESENTS : M. David DESPAX ; M. Saïd MOURTADA ; Mme Amandine LOPEZ ; M. Corentin AYGLON ; Jean-Luc TIXIER ; M. Florian CHANET ; Mme Claudine HUGUET ; Mme Bernadette FRANCES.

ABSENT EXCUSE : M. Damien PETIT qui a donné procuration à Monsieur Saïd MOURTADA.

Madame Claudine HUGUET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un lotissement privé de six maisons a été créé sur un terrain dénommé sur les plans cadastraux « Pré d'Amour » dont l'accès donne sur la rue des Lignièrès. Le lotisseur a souhaité dénommer les adresses des six propriétés du numéro 1 à 6 « lotissement du Pré d'Amour » rue des Lignièrès 63260 MONTPENSIER.

Cet adressage fait parfois doublon avec d'autres adresses effectivement situées rue des Lignièrès. Aussi, le Centre des Impôts Fonciers demande au Conseil municipal de créer une nouvelle voie «lotissement du Pré d'Amour » distincte de la voie « rue des Lignièrès » afin de lui attribuer un code RIVOLI.

Monsieur le Maire explique qu'effectivement il appartient au Conseil municipal de créer les nouvelles voies et de les nommer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- ✧ décide de créer une nouvelle voie correspondant au lotissement du Pré d'Amour composé de sept lots (six propriétés privés et une voie privée d'accès) qui est constitué des parcelles cadastrée Section YL n°80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87 et 88 ;
- ✧ décide de nommer cette nouvelle voie : lotissement du Pré d'Amour
- ✧ charge Monsieur le Maire d'informer le Centre des Impôts Fonciers afin qu'il attribue un code RIVOLI à cette nouvelle voie de la commune de Montpensier.



Au registre sont les signatures.
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 4 mars 2024
SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE
David DESPAX